

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 026 - Diluent N

N° de l'article  
Version

5 ( 08.02.18 )

Date d'émission:  
Page

08.02.18  
1 / 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit  
50 026 - Diluent N

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale  
Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Str. 2  
D - 40699 Erkrath  
Tel. +49 (0) 211-2509-0  
Fax. +49 (0) 211-2509-497  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de

#### Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30  
Tel. +49 (0) 211-2509-474  
labor@schmincke.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

<b>Renseignements d'urgence</b> <b>Téléphone</b>	<b>Appel d'urgence Berlin</b> <b>(24h - counseling en allemand et en anglais)</b> <b>+49 (0) 30-30686700</b>
---	--

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette (CLP)



**Mention d'avertissement**

Danger

##### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 026 - Diluent N

N° de l'article		Date d'émission:	08.02.18
Version	5 ( 08.02.18 )	Page	2 / 9

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/..  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

### 2.3 Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

#### Spécification chimique

mélange d'hydrocarbures isoparaffiniques

Numéro CAS  
EINECS / ELINCS / NLP  
Numéro d'identification UE  
Numéro de commerce international  
Numéro d'enregistrement REACH  
N° RTECS  
Code DG-EA (Hazchem)  
Numéro CI

### 3.2 Mélanges

#### Substance 1

Hydrocarbons, C4, 1,3-butadiene-free, polymd., triisobutylene fraction, hydrogenated: 50 - 100 \$  
Numéro CAS: 93685-81-5  
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490725-xxxx  
Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP):  
Aquatic Chronic 4; H413 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226

#### Substance 2

Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics: 10 - 25 %  
Numéro CAS: 64741-65-7  
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471991-xxxx  
Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP):  
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226

### Indications complémentaires

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Contact avec les yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 026 - Diluent N

N° de l'article		Date d'émission:	08.02.18
Version	5 ( 08.02.18 )	Page	3 / 9

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 - 15 minutes. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

#### Indications complémentaires

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets.

#### Indications complémentaires

### 6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

#### Protection contre l'incendie et les explosions

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage et de conditionnement

#### Conseils pour le stockage en commun

#### Classe de stockage

#### Indications

#### diverses

Protéger du gel et des radiations solaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 026 - Diluent N

N° de l'article		Date d'émission:	08.02.18
Version	5 ( 08.02.18 )	Page	4 / 9

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

###### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) Appareil filtrant combiné (EN 14387)

###### Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du revêtement > 0,4 mm

Période de latence > 480 min

Ultranitril 492 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: [www.mapa-pro.de](http://www.mapa-pro.de)

Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans le section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE. Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

###### Protection oculaire

Lunettes de protection

###### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

###### Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide

Couleur

Odeur légèrement aromatique

	min	max
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	172 °C	178 °C
Point de fusion/point de congélation		
Point éclair/plage d'inflammabilité	46 °C	46 °C
Inflammabilité		
Température d'ignition		
Température d'auto-inflammabilité		
Limites d'explosibilité	0,6	7 Vol%
Indice de réfraction		

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur

Densité 0,75 g/ml 20 °C

Valeur pH

Viscosité dynamique de

Viscosité dynamique à

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 026 - Diluent N

N° de l'article		Date d'émission:	08.02.18
Version	5 ( 08.02.18 )	Page	5 / 9

Viscosité cinématique de	1,75	20 °C
	mm <sup>2</sup> /s	
Viscosité cinématique à	1,75	20 °C
	mm <sup>2</sup> /s	

### 9.2 Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel et des radiations solaires.

### 10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

par voie orale	DL50	Rat		5000,000	Dose maximale (mg/kg):	LD50
par inhalation	LC50	Rat		5000,000	mg/m <sup>3</sup>	LC50

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

#### En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

#### Ingestion

Aucune donnée disponible

#### Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

#### Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

### Expériences tirées de la pratique

### Remarques générales

### Tests toxicologiques

non indispensab	Daphnia magna		0,025	non indispensable	21 Tage
non indispensab	Daphnia magna		1000,000	non indispensable	48 Stunden

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Aucune donnée disponible

#### Classe de risque pour le

2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 026 - Diluent N

N° de l'article		Date d'émission:	08.02.18
Version	5 ( 08.02.18 )	Page	6 / 9

milieu aquatique  
Numéro de catalogue  
Remarques générales

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses  
Le produit est partiellement biodégradable.  
Besoins en oxygène

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)  
Coefficient de partage: n-octanol/eau

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

### Effets toxiques sur l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet 080111 Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.  
Recommandation

#### Conditionnement

Code de déchet  
Recommandation  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

#### Indications diverses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

1263

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matières apparentées aux peintures  
IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 3  
IMDG 3  
IATA 3

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 026 - Diluent N

N° de l'article		Date d'émission:	08.02.18
Version	5 ( 08.02.18 )	Page	7 / 9

Marine Pollutant - IMDG No  
Marine Pollutant - ADN

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID F1  
Classe de danger 30  
Etiquette de danger ADR 3  
Quantités limitées 5L  
Conditionnement: Instructions P001 - IBC03 - LP01 - R001  
Conditionnement: Dispositions particulières PP1  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP19  
Réservoirs mobiles: Instructions T2  
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières TP1 - TP29  
Codification réservoirs LGBF  
Restriction concernant les tunnels D/E  
Remarques  
EQ E1  
Dispositions particulières 163 - 367 - 650

#### Transport par voie fluviale

Etiquette de danger  
Quantités limitées  
Transport autorisé  
Équipement nécessaire  
Aération  
Remarques  
EQ  
Dispositions particulières

#### Transport maritime

Numéro EmS F-E, S-E  
Dispositions particulières 163 - 223 - 367 - 955  
Quantités limitées 5L  
Conditionnement: Instructions P001 - LP01  
Conditionnement: Dispositions particulières PP1  
IBC: Instructions IBC03  
IBC: Réglementations -  
Instructions réservoirs IMO -  
Instructions réservoirs UN T2  
Instructions réservoirs Dispositions particulières TP1 - TP29  
Stowage and segregation category A  
Properties and observations  
Remarques  
EQ E1

#### Transport aérien

Hazard Flammable Liquid  
Passenger 355 (60L)  
Passenger LQ Y344 (10L)  
Cargo 366 (220L)  
ERG 3L  
Remarques  
EQ E1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**50 026 - Diluent N**

N° de l'article		Date d'émission:	08.02.18
Version	5 ( 08.02.18 )	Page	8 / 9

Special Provisioning

A192

## **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Directives nationales**

##### **Europe**

Teneur en VOC [%]

Teneur en VOC [g/L]

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### **Allemagne**

Classe de stockage

Classe de risque pour le milieu aquatique 2

Numéro de catalogue

Décret relatif aux

défaillances

Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### **Danemark**

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### **Hongrie**

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### **Grande-Bretagne**

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### **Suisse**

Teneur en VOC [%]

100 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### **EUA**

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

##### **Japon**

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### **Canada**

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Informations diverses**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 026 - Diluent N

N° de l'article		Date d'émission:	08.02.18
Version	5 ( 08.02.18 )	Page	9 / 9

### Mentions de danger (CLP)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

### Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

### Raison des dernières modifications

### Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour.  
Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.